

Dans le cadre du projet « A la rencontre de la littérature épistolaire », la médiathèque Paul Valéry organise un

Concours d'écriture épistolaire

Conditions du concours de Nouvelle:

- Le concours est gratuit et anonyme (*un numéro unique d'identification vous sera transmis à l'issue de votre inscription, et reporté sur votre nouvelle par la bibliothécaire*) ;
- Ouvert à tous, **pas de limite géographique** ;
- Le concours est ouvert à toute personne écrivant en français âgée de plus de 16 ans ;
- Le texte proposé doit appartenir au genre épistolaire, sous quelque forme que ce soit : lettre privée, lettre ouverte, correspondance, fiction épistolaire, lettre philosophique, courriel, échange de courriels... ;
- Aucune thématique n'est imposée, libre choix au l'écrivain ;
- Le texte ne doit impérativement rien contenir qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l'incitation à la haine, l'apologie du terrorisme, l'atteinte aux bonnes mœurs ;
- Votre texte ne doit jamais avoir été publié ;
- L'auteur qui soumet un écrit épistolaire au concours garantit expressément les organisateurs que l'œuvre soumise n'est pas un **plagiat** et qu'il en est le véritable auteur.
- La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury, qui seront sans appel.

Présentation de l'écrit :

- a. L'écrit devra comporter au maximum 9000 signes (soit 4 pages) ;
- b. Format de la page : A4 (21 x 29,7cm) ;
- c. Police de caractère : au choix de l'écrivain mais lisible ;
- d. Grandeur de caractère : corps 12 ;
- e. Interligne : 1,5 ;
- f. Sur un feuillet séparé seront notés les noms, prénoms, âge et adresse (postale et électronique), numéro de téléphone de l'auteur(e).

Dates de lancement et de limite de réception :

Le concours est lancé lors de la soirée « La Nuit de la Lecture », le 19 janvier 2019. La **date limite** de réception des textes étant le samedi 16 mars 2019 à minuit.

Envoi de la composition :

- 1- Envoi par Internet à l'adresse suivante : csabre@ville-gargenville.fr,
- 2- Envoi par voie postale : Médiathèque Paul Valéry, 2 rue de la Division Leclerc – 78440 Gargenville
- 3- Remis en main propre à la médiathèque Paul Valéry.

Prix de l'écrit :

3 prix seront décernés dans la catégorie des + de 25 ans, un prix pour les – de 25 ans et un prix attribué par la ville de Gargenville.

Le palmarès du concours sera dévoilé et les trois prix remis le **vendredi 29 mars à 20h30** à la médiathèque Paul Valéry de Gargenville lors de la soirée clôturant le projet.

Il sera affiché dès le lendemain sur le site de la mairie, le portail des médiathèques de notre réseau et sur la page Facebook de la commune.

Compositions du jury :

- Les textes soumis au concours seront évalués par un **jury** composé d'élus, de professionnels de la culture, de la communication et du livre.

Critères de choix :

- a. Ecriture : qualité du style rédactionnel ;
- b. Suscite des émotions ;
- c. Originalité ;
- d. Crédibilité ;
- e. Conformité aux exigences du genre épistolaire et du règlement ci-dessus précisé.

Publication :

Les 3 écrits lauréats seront **publiés**, avec autorisation de l'auteur(e), dans le journal local et sur les différents supports de communication (portail, site etc...)

